

Division des examens & concours
DEC 2

Textes réglementaires :

- **décret 2015-885 du 20/07/2015** relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du 2nd degré et des conseillers principaux d'éducatifs aux fonctions de formateur académique
- **arrêté du 20/07/2015** fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique
- **circulaire n° 2015-110 du 21/07/2015** relative au certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique

Tous les candidats, y compris ceux souhaitant présenter les épreuves d'admission, doivent déposer un dossier de candidature.

Ouverture du registre des inscriptions

du 16 septembre 2021 à partir de 12 heures au 22 octobre 2021 à minuit.

Ce dossier de candidature **téléchargeable sur le site www.ac-limoges.fr rubrique recrutement/examens et concours personnels enseignants** est à retourner dûment complété par voie postale en recommandé simple au plus tard le 22 octobre 2021 à minuit (cachet de la poste faisant foi).

Calendrier prévisionnel de la session 2022

Admissibilité :

- **22 octobre 2021 au plus tard à minuit en recommandé simple : envoi du dossier de candidature à l'admissibilité**
- 25 février 2022 à 12 heures au plus tard (date de dépôt faisant foi) : **dépôt en ligne** du dossier d'admissibilité
- A partir de la deuxième quinzaine de mars 2022 : épreuve d'admissibilité

Admission :

- **22 octobre 2021 au plus tard à minuit en recommandé simple : envoi du dossier de candidature à l'admission**
- 31 décembre 2021 au plus tard à minuit (cachet de la poste faisant foi) : transmission du choix pour l'épreuve de pratique professionnelle
- 14 mars 2022 à 12 heures au plus tard (date de dépôt faisant foi) : **dépôt en ligne** du mémoire professionnel
- A partir de mai 2022 : épreuves d'admission

Le dossier de candidature et le choix de l'épreuve sont à transmettre – **par voie postale et en recommandé simple** – à l'adresse suivante :

Rectorat de l'académie de LIMOGES
Division des examens et concours – Bureau DEC2
13, rue François Chénieux – 87031 LIMOGES CEDEX.

Le mémoire professionnel et le dossier d'admissibilité sont à transmettre par **voie dématérialisée** suivant les instructions données sur le site du rectorat.

Informations complémentaires

Bureau DEC2 – Rectorat
05.55.11.40.40 dec2@ac-limoges.fr